



**POUR LA SUPPRESSION DES MARMOTTES COMMUNES (MARMOTA MONAX OU SIFFLEUX)
ET DES SPERMOPHILES DE RICHARDSON**

**LIRE ENTIÈREMENT L'ÉTIQUETTE, LE MANUEL DE L'OPÉRATEUR COMPRENANT LES INSTRUCTIONS POUR
LA PRÉPARATION D'UN PLAN DE GESTION DE FUMIGATION AVANT L'EMPLOI.**

**CE PRODUIT NE PEUT ÊTRE UTILISÉ QU'AVEC UN
PLAN DE GESTION DE LA FUMIGATION DÉTAILLÉ.**

**UN PLAN DE GESTION DE FUMIGATION DOIT ÊTRE RÉDIGÉ POUR
CHAQUE FUMIGATION AVANT TOUT TRAITEMENT**

USAGE EN MILIEU RÉSIDENTIEL STRICTEMENT INTERDIT

USAGE RESTREINT

UTILISER UNIQUEMENT À L'EXTÉRIEUR

DANGER



POISON

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER L'ACCÈS AU PERSONNEL
NON AUTORISÉ**

Seul un opérateur accrédité/certifié ou une personne dûment formée travaillant sous la supervision directe d'un opérateur est autorisé à utiliser ce produit

PRINCIPE ACTIF: 55 % DE PHOSPHURE D'ALUMINIUM

NO D'HOMOLOGATION : 16351

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Fabriqué par :

DEGESCH AMERICA INC.

153 Triangle Drive

P. O. Box 116

Weyers Cave, VA 24486 États-Unis

Téléphone : 540-234-9281 ou 1-800-330-2525

Télécopieur : 540-234-8225

Internet : www.degeschamerica.com

Courriel : degensch@degeschamerica.com

Agent Canadien :

DEGESCH CANADA, INC.

8685 Rue Lafrenais

Saint-Léonard, QC Canada

H1P 2B6 Téléphone :

514-852-3010

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur l'étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

NATURE DE LA RESTRICTION

L'utilisation de ce produit est RESTREINTE en raison de la forte toxicité aiguë par inhalation, du phosphure d'hydrogène gazeux (phosphine, PH₃) qui se forme lorsque le produit est mis en contact avec l'humidité de l'air.

La vente au détail de ce produit et son utilisation sont réservées aux personnes détenant un certificat ou un permis approprié et reconnu pour l'application de pesticides reconnu par les autorités de la province ou du territoire où le pesticide sera appliqué, ou aux personnes formées conformément au Manuel de l'applicateur travaillant sous la supervision directe de l'opérateur et en présence physique d'un applicateur titulaire d'un certificat ou un permis approprié et reconnu par l'organisme provincial ou territorial de réglementation des pesticides où l'application de pesticides se fait. Consulter les autorités locales de réglementation en matière de pesticides pour savoir si un permis d'utilisation est requis.

Ce produit s'accompagne d'une étiquette approuvée, d'un Manuel de l'opérateur et des Instructions pour la préparation d'un Plan de gestion de la Fumigation. **LIRE ET BIEN COMPRENDRE L'INTÉGRALITÉ DE L'ÉTIQUETTE ET DU MANUEL DE L'OPÉRATEUR.** Toutes les instructions apparaissant sur l'étiquette et dans le manuel toutes aussi importantes pour une utilisation sûre et efficace de ce produit. Appeler le fabricant pour toutes questions relatives à l'une ou toutes les parties de cette étiquette ou du Manuel de l'opérateur.

NE PAS APPLIQUER À L'INTÉRIEUR.

IL EST STRICTEMENT INTERDIT D'UTILISER CE PRODUIT À 500 MÈTRES OU MOINS DES ZONES RÉSIDENNELLES, comme les maisons unifamiliales (sauf les maisons de ferme), les bâtiments résidentiels multifamiliaux et les centres d'hébergement pour personnes âgées, les écoles, les garderies, les hôpitaux, les résidences services de soutien, les cliniques internes, les centres de détention, les terrains de sport, les terrains de golf, les cimetières, les parcs et les espaces récréatifs.

Pour les sites d'application indiqués dans le mode d'emploi, concernant les terriers de rongeurs : **NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT DANS DES RÉSEAUX DE TERRIERS SITUÉS À MOINS DE 30 MÈTRES DE BÂTIMENTS QUI SONT, OU PEUVENT ÊTRE, OCCUPÉS PAR DES HUMAINS OU DES ANIMAUX DOMESTIQUES** et dont les terres sont régies par le propriétaire ou l'exploitant du site d'application. **NE PAS APPLIQUER DANS DES TERRIERS DONT LES ENTRÉES SE SITUENT EN DESSOUS OU À L'INTÉRIEUR DE BÂTIMENTS OCCUPÉS. NE PAS UTILISER DANS DES ENDROITS QUI SONT OUVERTS AU PUBLIC.**

IL FAUT porter un appareil de protection respiratoire approprié pour l'application du produit, la prise en charge des déversements et leur nettoyage, ainsi que pour la surveillance de la zone traitée après le traitement. Il faut porter au minimum un appareil de protection respiratoire à épuration d'air à masque intégral (masque à gaz) homologué par le NIOSH, équipé d'une boîte filtrante en mentonnière installée à l'avant ou à l'arrière et homologuée contre le phosphure d'hydrogène gazeux **OU** un appareil respiratoire par rapprochement d'air approuvé par le NIOSH (c.-à-d., Air-Line respirateur ou appareil respiratoire autonome) avec masque intégral

Disposer d'un nombre suffisant d'appareils respiratoires autonomes (ARA) homologués par le NIOSH, équipés d'un masque intégral et fonctionnant en mode de pression à la demande ou en tout autre mode de pression positive, pour les situations d'urgence ou pour évacuer les lieux lorsque les conditions présentent un danger immédiat pour la vie ou la santé (DIVS).

Pour éviter toute exposition accidentelle, ce produit doit être entreposé loin des habitations, des lieux d'hébergement des animaux et des aires de travail normales. Entreposer le produit dans une pièce froide et sèche, équipée d'une serrure et d'un système de ventilation. Installer des pancartes d'avertissement pour prévenir l'accès des enfants et des personnes non autorisées.

Ce produit est très toxique pour les oiseaux et les mammifères. Pour éviter l'empoisonnement involontaire d'espèces en voie de disparition, d'espèces menacées ou d'espèces vulnérables, ne pas appliquer ce produit sans s'assurer que le terrier, la tanière ou les galeries sont habités par l'espèce nuisible ciblée.

PRÉCAUTIONS

Ce produit dégage des gaz très nocifs.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER L'ACCÈS AU PERSONNEL NON AUTORISÉ.

Ce produit est Mortel s'il est inhalé, ingéré ou absorbé par les yeux ou la peau.

NE PAS inhaler les gaz ou les poussières.

NE PAS avaler les comprimés ni les poussières.

ÉVITER tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

NE PAS manger, boire, ni fumer lors de la manipulation de Phostoxin®.

Au contact de l'humidité, le **RODENTICIDE EN COMPRIMÉS RONDS PHOSTOXIN® DE DEGESCH** dégage du phosphure d'hydrogène (phosphine, PH_3), un gaz toxique. **Il est interdit d'empiler des comprimés ou d'y ajouter du liquide. Une inflammation spontanée peut se produire au contact de liquides tels que l'eau, les acides ou d'autres produits chimiques.**

Porter une chemise ample à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes ainsi que des gants secs faits de coton ou de tout autre matériau respirant pour manipuler le **RODENTICIDE EN COMPRIMÉS RONDS PHOSTOXIN® DE DEGESCH**. Après la fumigation, retirer tous les vêtements protecteurs, vérifier et s'assurer qu'aucun comprimé ne s'y trouve, les aérer dans un endroit bien ventilé, puis les laver à fond, séparément, avant de les porter à nouveau.

Porter un appareil de protection respiratoire approprié pour l'application du produit, la prise en charge des déversements et leur nettoyage, ainsi que pour la surveillance de la zone traitée après le traitement. Il faut porter au minimum un appareil de protection respiratoire à épuration d'air à masque intégral (masque à gaz) homologué par le NIOSH, équipé d'une boîte filtrante en mentonnière installée à l'avant ou à l'arrière et homologuée contre le phosphure d'hydrogène gazeux OR ou un appareil respiratoire par rapprochement d'air approuvé par le NIOSH (c.-à-d., Air-Line respirateur ou appareil respiratoire autonome) avec masque intégral

Disposer d'un nombre suffisant d'appareils respiratoires autonomes (ARA) homologués par le NIOSH, équipés d'un masque intégral et fonctionnant en mode de pression à la demande ou en tout autre mode de pression positive, pour les situations d'urgence ou pour évacuer les lieux lorsque les conditions présentent un danger immédiat pour la vie ou la santé (DIVS).

Toujours ouvrir le **RODENTICIDE EN COMPRIMÉS RONDS PHOSTOXIN® DE DEGESCH** à ciel ouvert. Au moment d'ouvrir la cartouche du produit, diriger la cartouche loin du visage et du corps et dévisser lentement le couvercle. Ne jamais ouvrir ces contenants dans une atmosphère inflammable, même si le risque d'inflammation spontanée est très faible. Si le contenant scellé du **RODENTICIDE EN COMPRIMÉS RONDS PHOSTOXIN® DE DEGESCH** se casse, l'eau ou l'humidité peut causer une libération soudaine du phosphure d'hydrogène qui, sous certaines conditions, peut être inflammable.

NE PAS APPLIQUER À L'INTÉRIEUR.

IL EST STRICTEMENT INTERDIT D'UTILISER CE PRODUIT À 500 MÈTRES OU MOINS DES ZONES RÉSIDENNELLES, comme les maisons unifamiliales (sauf les maisons de ferme), les immeubles d'habitation, les bâtiments résidentiels multifamiliaux et les centres d'hébergement pour personnes âgées, les écoles, les garderies, les hôpitaux, les résidences services de soutien, les cliniques internes, les centres de détention, les terrains de sport, les terrains de golf, les cimetières, les parcs et les espaces récréatifs.

Pour les sites d'application indiqués dans les instructions d'emploi concernant les terriers de rongeurs : **NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT DANS DES RÉSEAUX DE TERRIERS SITUÉS À MOINS DE 30 MÈTRES OU MOINS DE BÂTIMENTS QUI SONT, OU PEUVENT ÊTRE, OCCUPÉS PAR DES HUMAINS OU DES ANIMAUX DOMESTIQUES** et dont les terres sont régies par le propriétaire ou l'exploitant du site d'application. **NE PAS APPLIQUER DANS DES TERRIERS DONT LES ENTRÉES SE SITUENT EN DESSOUS OU À L'INTÉRIEUR DE BÂTIMENTS OCCUPÉS. NE PAS UTILISER DANS DES ENDROITS QUI SONT OUVERTS AU PUBLIC.**

Vol de produit : Déclarer sans délai tout vol de fumigants à base de phosphure métallique au service de police local. Le titulaire d'homologation doit être informé de tout incident mettant en cause ce produit.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Toxique pour les oiseaux et les mammifères. **NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable et en eau d'irrigation ou les habitats aquatiques comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les milieux humides pendant le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Afin d'éviter l'empoisonnement involontaire d'espèces en voie de disparition, d'espèces menacées ou d'espèces vulnérables, ne pas appliquer ce produit sans s'assurer que le terrier, la tanière ou la galerie soit habité par l'espèce nuisible ciblée.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le **RODENTICIDE EN COMPRIMÉS RONDS PHOSTOXIN® DE DEGESCH** contenant du phosphure d'aluminium réagit avec l'humidité contenue dans l'air, les acides et plusieurs autres liquides pour libérer un gaz, le phosphure d'hydrogène (phosphine, PH_3). Une exposition légère par inhalation cause des malaises, des tintements dans les oreilles, une fatigue, des nausées et une sensation d'oppression de la poitrine qui est soulagée lorsqu'on respire de l'air frais. Une intoxication modérée peut causer une faiblesse, des vomissements, des douleurs situées au-dessus de l'estomac, des douleurs thoraciques, une diarrhée et une dyspnée (difficulté de respiratoire). Les symptômes découlant d'une intoxication aiguë peuvent apparaître dans quelques heures à plusieurs jours après l'exposition. Une telle intoxication peut causer un œdème pulmonaire (liquide dans les poumons), des étourdissements, une cyanose (peau bleuâtre ou violacée), une perte de conscience et la mort. En quantité suffisante, la phosphine peut affecter le foie, les reins, les poumons, les systèmes nerveux et circulatoire et peut même être la source 1) d'un œdème pulmonaire, 2) de taux élevés des sérums glutamo-oxalacétique transaminase, glutamopyruvique transaminase et de phosphatase alcaline, d'une baisse du taux de prothrombine, d'hémorragies et de jaunisse (jaunissement de la peau) et 3) d'une hématurie rénale (sang dans l'urine) et d'une anurie (quantité d'urine anormale ou inexistante). Ces signes pathologiques sont caractéristiques de l'hypoxie (manque d'oxygène dans les tissus). Une exposition fréquente à des concentrations supérieures à celles permises pendant quelques jours ou semaines peut causer une intoxication. L'inhalation de ce produit peut entraîner un œdème pulmonaire (liquide dans les poumons), une hyperémie (accumulation de sang dans une partie du corps), de petites hémorragies cérébrales

périvasculaires et un œdème cérébral (liquide dans le cerveau). Ce produit est toxique s'il est ingéré. L'ingestion de cette substance peut causer des séquelles aux poumons et au cerveau, mais les dommages aux viscères (organes internes) sont plus courants.

Il faut traiter selon les symptômes. On suggère au médecin traitant d'utiliser les mesures suivantes s'il les juge appropriées :

Dans les cas d'intoxication légère à modérée, les symptômes peuvent apparaître jusqu'à 24 heures après l'exposition. Une surveillance doit être effectuée pendant au moins cette durée. Les signes d'intoxication aiguë apparaissent plus tôt. Tout cas d'hypoxie et d'hypotension doit être traité selon les méthodes habituelles d'oxygénation, d'intubation, de ventilation et de pression positive, au besoin. Utiliser des solutions intraveineuses, des hypertenseurs et des inotropes si nécessaire. En cas d'ingestion d'une grande quantité de phosphore d'aluminium, on peut effectuer une aspiration du contenu gastrique en insérant une sonde naso-gastrique de calibre 16 French une fois que le patient est stabilisé. Il n'existe pas d'antidote spécifique. Une hémodialyse peut être indiquée en cas d'insuffisance rénale, mais elle ne permettra pas d'éliminer la toxine.

PREMIERS SOINS

Entre autres symptômes de l'exposition aux produits relâchant du phosphore d'hydrogène gazeux, on peut citer les maux de tête, les vertiges, les nausées, les difficultés respiratoires, les vomissements et les diarrhées. Dans tous les cas d'exposition, se protéger, éloigner la personne exposée de la source d'exposition et l'emmener aux urgences. Si possible, avoir sur soi le présent Manuel de l'opérateur, le contenant, l'étiquette ou le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir les soins d'un médecin.

PROTECTION DES SECOURISTES

Le phosphore d'hydrogène gazeux est à la fois un poison systémique hautement toxique et un sévère irritant des voies respiratoires. Les personnes exposées aux phosphures solides (qui réagissent à l'humidité pour produire du phosphore d'hydrogène) peuvent poser des risques à d'autres personnes s'il y a du phosphore sur leurs vêtements, leur peau ou leurs cheveux. Les secouristes doivent se protéger à l'aide d'un équipement de protection individuelle approprié avant de secourir ou de prendre soin d'une personne qui a été exposée à un produit relâchant du phosphore d'hydrogène gazeux ou lorsqu'ils pénètrent dans une zone ayant une concentration de phosphore d'hydrogène gazeux potentiellement dangereuse. Un appareil de protection respiratoire autonome (ARA) homologué par le NIOSH, équipé d'un masque intégral et fonctionnant en mode de pression à la demande ou en tout autre mode de pression positive OU un appareil de protection respiratoire à adduction d'air homologué par le NIOSH équipé d'un masque intégral, fonctionnant en mode de pression à la demande ou en tout autre mode de pression positive et combiné à un appareil de protection respiratoire auxiliaire autonome fonctionnant en mode de pression positive, est requis au cours des interventions comportant une exposition à une concentration potentiellement dangereuse ou inconnue de phosphore d'hydrogène gazeux (pour obtenir des précisions au sujet de l'équipement de protection individuelle, consulter le Manuel de l'opérateur ou la rubrique PRÉCAUTIONS de l'étiquette du produit).

EN CAS D'INHALATION

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis à l'aide d'un ballon-masque qui permettra au secouriste de prévenir une éventuelle exposition secondaire au phosphore d'hydrogène gazeux, faire respirer artificiellement la personne. Ne pas pratiquer la réanimation bouche-à-bouche. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION

Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **NE PAS BOIRE DE L'EAU.** Ne rien administrer par la bouche. Ne pas faire vomir la personne. Il est probable que l'exposition produise des vomissements spontanés.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS

Dans un endroit bien aéré, donner un coup de brosse sur les vêtements et les chaussures ou les secouer pour retirer la substance. Avant de les laver, laisser les vêtements s'aérer dans un endroit ventilé. Ne pas laisser les vêtements contaminés dans des espaces occupés ou restreints tels qu'une voiture, une fourgonnette, une chambre de motel, etc. Laver soigneusement la peau contaminée avec du savon et de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX

Garder les paupières écartées et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE 24 HEURES

En téléphonant au centre antipoison, au médecin ou en cherchant à obtenir une aide médicale, avoir sur soi l'étiquette du contenant ou le Manuel de l'opérateur. **POUR TOUTE URGENCE MÉDICALE HUMAINE OU ANIMALE, COMPOSER LE 1-800-308-4856.** Degesch America Inc. Peut également être contacté au 540-234-9281 ou au 1-800-330-2525, ou encore DEGESCH CANADA, INC. au 514-852-3010. Pour toute autre urgence chimique, prière de joindre CHEMTREC au 1-800-424-9300 ou le Centre canadien d'urgence transport (CANUTEC) au 613-996-6666.

MODE D'EMPLOI

Un Plan de gestion de la fumigation doit être rédigé AVANT TOUTE FUMIGATION.

Porter une chemise ample à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures ainsi que des gants secs faits de coton ou de tout autre matériau respirant pour manipuler le RODENTICIDE EN COMPRIMÉS RONDS PHOSTOXIN® DE DEGESCH.

IL FAUT porter un appareil de protection respiratoire approprié pour l'application du produit, la prise en charge des déversements et leur nettoyage, ainsi que pour la surveillance de la zone traitée après le traitement. Il faut porter au minimum un appareil de protection respiratoire à épuration d'air à masque intégral (masque à gaz) homologué par le NIOSH, équipé d'une boîte filtrante en mentonnière installée à l'avant ou à l'arrière et homologuée contre le phosphore d'hydrogène gazeux OU un appareil respiratoire par rapprochement d'air approuvé par le NIOSH (c.-à-d., Air-Line respirateur ou appareil respiratoire autonome) avec masque intégral.

Liste des rongeurs fousseurs

Utiliser le RODENTICIDE EN COMPRIMÉS RONDS PHOSTOXIN® DE DEGESCH uniquement à l'extérieur, pour la suppression des marmottes communes (siffleux) et des spermophiles de Richardson.

Sites d'application

L'utilisation de ce produit à l'extérieur est SEULEMENT permise aux endroits suivants :

- fermes;
- vergers;
- zones non cultivées (comme les pâturages et les parcours naturels);
- aéroports;
- emprises;
- barrages en terre;
- autres sites institutionnels ou industriels en milieu non résidentiel.

NE PAS APPLIQUER À L'INTÉRIEUR.

IL EST STRICTEMENT INTERDIT D'UTILISER CE PRODUIT À 500 MÈTRES OU MOINS DES ZONES RÉSIDENIELLES, comme les maisons unifamiliales (sauf les maisons de ferme), les immeubles d'habitation, les bâtiments résidentiels multifamiliaux et les centres d'hébergement pour personnes âgées, les écoles, les garderies, les hôpitaux, les résidences services de soutien, les cliniques internes, les centres de détention, les terrains de sport, les terrains de golf, les cimetières, les parcs et les espaces récréatifs.

Lorsque ce produit est utilisé à l'un ou l'autre des endroits indiqués ci-dessus, **NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT DANS DES RÉSEAUX DE TERRIERS SITUÉS À 30 MÈTRES OU MOINS DE BÂTIMENTS QUI SONT, OU PEUVENT ÊTRE, OCCUPÉS PAR DES HUMAINS OU DES ANIMAUX DOMESTIQUES** et dont les terres sont régies par le propriétaire ou l'exploitant du site d'application. **NE PAS APPLIQUER DANS DES TERRIERS DONT LES ENTRÉES SE SITUENT EN DESSOUS OU À L'INTÉRIEUR DE BÂTIMENTS OCCUPÉS. NE PAS UTILISER DANS DES ESPACES ALORS QU'ILS SONT OUVERTS AU PUBLIC. POUR TOUTES LES AUTRES APPLICATIONS, LA RESTRICTION RELATIVE AUX ZONES RÉSIDENIELLES S'APPLIQUE (C'EST-À-DIRE 500 MÈTRES).**

Dans le Plan de gestion de la fumigation, documenter tous les terriers dont les entrées se situent en dessous ou à l'intérieur de bâtiments occupés. **NE PAS** fumiger ces terriers. Vérifier aussi s'il n'y a pas d'autre endroit par lequel le gaz peut pénétrer dans les bâtiments occupés après l'application du produit dans des terriers. Si, à partir d'un terrier donné, un gaz peut se déplacer jusqu'à l'intérieur de canalisations et de conduites, **NE PAS** le traiter.

Installation de pancartes d'avertissement dans les zones de fumigation

Lorsque ce produit est utilisé à l'extérieur à l'un ou l'autre des endroits indiqués ci-dessus, l'opérateur accrédité/certifié doit installer des pancartes d'avertissement autour du site d'application. Une pancarte d'avertissement adéquate doit mesurer au moins 28 cm de longueur et 21 cm de largeur et être fabriquée de matériaux suffisamment solides pour résister aux intempéries. Les pancartes d'avertissement devraient être posées avant la fumigation pour empêcher les personnes non autorisées de s'approcher et porter les indications suivantes :

1. Le mot DANGER écrit en lettres d'au moins 7 cm de haut et le symbole de la TÊTE DE MORT et des os croisés en rouge.
2. Le pictogramme « ACCÈS INTERDIT AUX PIÉTONS ».
3. L'énoncé « Zone en cours de fumigation. INTERDICTION D'ENTRER ».
4. Le nom du fumigant utilisé : **RODENTICIDE EN COMPRIMÉS RONDS PHOSTOXIN® DE DEGESCH, n° d'homologation 16351.**
5. La date et l'heure du début de la fumigation.
6. Les coordonnées (nom, adresse et numéro de téléphone) du responsable de la fumigation.
7. Un numéro de téléphone d'urgence permettant de joindre une personne-ressource en tout temps.

Les pancartes d'avertissement peuvent être enlevées deux jours après le dernier traitement. Seul un opérateur accrédité/certifié peut autoriser le retrait des pancartes d'avertissement.

Procédures d'application

1. Mettre un ou deux comprimés du rodenticide Phostoxin® de Degesch dans chaque terrier. Bien sceller avec de la terre après avoir rempli l'ouverture de papier journal en boules, d'une motte de terre ou de quelque chose de semblable pour empêcher la terre de recouvrir les comprimés de rodenticide Phostoxin® de Degesch, ce qui bloquerait le dégagement de phosphure d'hydrogène gazeux. Il faut absolument essayer de sceller toutes les ouvertures du terrier.
2. Pour la suppression des spermophiles de Richardson, il est recommandé d'appliquer le produit juste avant la tombée de la nuit (pendant que la luminosité est encore suffisante), car à cette heure, les rongeurs seront probablement rentrés dans leur terrier.
3. En général, il faut utiliser des doses moins élevées pour un sol compact et humide et des doses plus élevées pour un sol poreux et plus sec. Si les terriers traités sont rouverts, traiter de nouveau comme indiqué ci-dessus, un à trois jours après le premier traitement.
4. Utiliser le rodenticide en comprimés ronds Phostoxin® de Degesch uniquement à l'extérieur, pour la suppression des marmottes communes (siffleux) et des spermophiles de Richardson.
5. Afin d'éviter l'empoisonnement involontaire d'espèces en voie de disparition, d'espèces menacées ou d'espèces vulnérables, ne pas appliquer ce produit sans s'assurer que le terrier, la tanière ou la galerie est habité par l'espèce nuisible ciblée.

ÉLIMINATION

Les déchets de pesticides sont toxiques. Il est interdit de les déverser à ciel ouvert (en plein air). Ne pas jeter ce produit ou des matériaux contenant ce produit dans les cours d'eau naturels, les terres humides (marécages, tourbières, marais, étangs, etc.) ou les réseaux de collecte des eaux usées de la municipalité. **NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable et en eau d'irrigation

ou les habitats aquatiques comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les milieux humides pendant le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Le phosphore d'aluminium doit être éliminé de manière appropriée afin de minimiser les conséquences négatives sur l'environnement.

Pour des renseignements sur l'élimination des comprimés inutilisés ou dont on veut se départir, communiquer avec Degesch America Inc. ou l'agence de réglementation provinciale. En cas de déversement ou pour le nettoyage d'un déversement, contacter Degesch America Inc. et l'organisme de réglementation provincial.

Élimination du contenant

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé dans un site de collecte de contenants. Communiquer avec le distributeur ou le vendeur du produit ou encore avec la municipalité pour connaître l'emplacement du site de collecte le plus proche.

Le contenant du produit doit être nettoyé avant son élimination, c'est-à-dire avant de le retourner à un site de collecte de contenants. Il faut porter un appareil de protection respiratoire approprié pendant le processus de nettoyage et d'élimination qui doit être fait dans un endroit réservée à cet effet (sécurisé), bien ventilée ou à l'extérieur, loin de toute habitation, afin d'empêcher l'accès au personnel non autorisé.

1. Rincer trois fois le contenant vide avec de l'eau. Éliminer l'eau de rinçage dans un site d'enfouissement sanitaire, en la déversant sur le sol ou par une autre méthode approuvée.
2. Sinon, exposer le contenant vide et débouché aux conditions atmosphériques pendant un ou deux jours pour que les résidus soient désactivés à sec en étant exposés à l'air. Si le récipient est correctement exposé à l'air, la poussière résiduelle ressemblera à une poudre d'un blanc grisâtre. Cette poudre n'est pas un déchet dangereux, car elle contient seulement une petite quantité de phosphore d'aluminium qui n'a pas réagi.
3. Une fois que le contenant vide et rincé est nettoyé, on peut le rendre inutilisable en le perforant.
4. En l'absence de site de collecte de contenants dans la région, éliminer le contenant conformément aux exigences provinciales.

DÉVERSEMENTS ET NETTOYAGE

Tout déversement qui ne résulte pas d'une manipulation ou une application normale peut générer de fortes concentrations de phosphore d'hydrogène gazeux. Porter un appareil de protection respiratoire approprié pour la prise en charge des déversements et leur nettoyage. Il faut porter au minimum un appareil de protection respiratoire à épuration d'air à masque intégral (masque à gaz) homologué par le NIOSH, équipé d'une boîte filtrante en mentonnière installée à l'avant ou à l'arrière et homologuée contre le phosphore d'hydrogène gazeux OU un appareil respiratoire par rapprochement d'air approuvé par le NIOSH (c.-à-d., Air-Line respirateur ou appareil respiratoire autonome) avec masque intégral.

Porter une chemise ample à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures ainsi que des gants secs faits de coton ou de tout autre matériau respirant pour manipuler le RODENTICIDE EN COMPRIMÉS ROUNDS PHOSTOXIN® DE DEGESCH.

Ne jamais utiliser de l'eau pour nettoyer un déversement de RODENTICIDE EN COMPRIMÉS ROUNDS PHOSTOXIN® DE DEGESCH. L'eau, les acides et les autres liquides qui entrent en contact avec des comprimés intacts ont pour effet d'accélérer la production de phosphore d'hydrogène gazeux, ce qui peut entraîner une toxicité ou un incendie.

Procédures à suivre en cas de déversements

1. Remettre tous les contenants intacts dans des caisses en carton ou dans tout autre type d'emballage et les entreposer.
2. Si les contenants sont percés ou endommagés et risquent de fuir, il est possible de les réparer provisoirement avec du ruban adhésif en aluminium, ou encore, on peut transférer les comprimés ronds de RODENTICIDE PHOSTOXIN® DE DEGESCH dans un contenant en métal solide, qui doit être fermé hermétiquement et étiqueté correctement « Phosphore d'aluminium ». Transporter les contenants endommagés dans un endroit convenant à l'entreposage de pesticides pour qu'ils soient inspectés. Communiquer avec le fabricant pour obtenir des instructions et des recommandations supplémentaires.
3. Si un déversement accidentel s'est produit dans les minutes qui précèdent, ramasser les comprimés et les remettre dans le contenant d'origine s'ils sont intacts; refermer bien le couvercle. Si les contenants sont endommagés, placer les comprimés ramassés dans un contenant en métal solide. **Attention: Si on ouvre les contenants par la suite, il y a un risque d'inflammation spontanée. Si possible, ouvrir les contenants à l'extérieur. Ne pas ouvrir les contenants dans un environnement explosif.**
4. Si on ignore à quel moment le déversement s'est produit, ou si les comprimés sont contaminés par le sol, des débris, de l'eau, etc., communiquer avec Degesch America Inc. ou l'organisme de réglementation provincial.

PLAN DE GESTION DE LA FUMIGATION

Un Plan de gestion de la fumigation doit être rédigé AVANT TOUT TRAITEMENT

L'opérateur accrédité/certifié est responsable de travailler avec les propriétaires et/ou les employés responsables du site à fumiger afin d'élaborer et suivre un Plan de gestion de la fumigation. Le Plan de gestion de la fumigation est censé assurer une fumigation sûre et efficace. Il doit tenir compte des caractéristiques du site et comprendre des exigences appropriées de surveillance et de notification, ainsi qu'un registre permettant de consigner le fait que les mesures suivantes ont été prises :

1. Examiner le site afin de s'assurer qu'il convient à la fumigation.
2. Quand il faut sceller, consulter les archives pour trouver des changements au réseau de tunnels du terrier, des fuites de joint, et surveiller les bâtiments occupés adjacents pour en assurer la sécurité.
3. Avant chaque fumigation, réviser tous les plans de gestion de la fumigation, les fiches signalétiques (SDS), le Manuel de l'opérateur en vigueur et les autres procédures de sécurité avec les responsables de l'entreprise et les employés concernés.
4. Consulter les responsables de l'entreprise en développant des procédures et des mesures de sécurité pour les travailleurs avoisinants qui seront dans le site et à proximité pendant l'application.
5. Confirmer que les travailleurs avoisinants et les passants ne seront pas exposés pendant la fumigation.

6. Rédiger des procédures que les autorités locales peuvent suivre pour aviser les riverains au cas d'urgence.
7. Confirmer l'emplacement des pancartes d'avertissement autour du site d'application pour protéger toute la zone concernée par la fumigation.
8. Confirmer que l'équipement de sécurité exigé soit en place et que la main d'œuvre nécessaire soit disponible pour effectuer une fumigation sûre et efficace.

Il importe de noter que certains plans de gestion de la fumigation sont plus complets que d'autres. Chaque Plan de gestion de la fumigation doit refléter l'expérience et l'expertise de l'opérateur accrédité/certifié, ainsi que les conditions du réseau de tunnels du terrier et des environs.

En plus d'élaborer le Plan de gestion de la fumigation, l'opérateur accrédité/certifié doit lire l'intégralité de l'étiquette et du Manuel de l'opérateur et suivre attentivement les instructions qui s'y trouvent. Si l'opérateur accrédité/certifié a des questions au sujet de l'élaboration du Plan de gestion de la fumigation, il peut contacter le fabricant du produit pour obtenir de l'aide complémentaire.

Il faut conserver le Plan de gestion de la fumigation et toute documentation pertinente, y compris les rapports de surveillance, pendant deux années au minimum.

CONSEILS POUR LA PRÉPARATION D'UN PLAN DE GESTION DE LA FUMIGATION

But

Un Plan de gestion de la fumigation est une description organisée et écrite des étapes exigées pour aider à assurer une fumigation sûre, efficace et légale. De plus, il servira d'aide à l'applicateur ainsi qu'à quiconque utilisant un produit pesticide, pour respecter les exigences indiquées sur l'étiquette. Les conseils qui suivent ont pour but d'aider à tenir compte de tous les éléments nécessaires pour préparer et fumiger le réseau de tunnels d'un terrier.

Ces conseils sont destinés à aider à l'organisation de toute fumigation envisagée **MÊME AVANT LE TRAITEMENT**. Ils doivent être assez stricts, mais aussi assez flexibles pour permettre à l'opérateur possédant de l'expérience et de l'expertise d'apporter des changements d'après les conditions qui peuvent exister sur le terrain. En suivant une procédure étape par étape qui est également flexible, il est possible d'effectuer une fumigation sûre et efficace.

Avant le début de toute fumigation, lire et examiner soigneusement l'étiquette du produit et le Manuel de l'opérateur. Ces renseignements doivent aussi être fournis aux responsables concernés de l'entreprise (superviseurs, chefs d'équipe, agents de sécurité, etc.) qui sont chargés du site. La préparation est la clé de réussite de toute fumigation. Si des instructions précises pour le type de fumigation envisagé ne se trouvent pas dans le présent document, rédiger des procédures semblables en se servant de ce document comme guide ou communiquer avec Degesch America Inc. pour obtenir de l'aide. Enfin, avant de commencer à fumiger, il faut connaître les lois et les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux, et s'y conformer. La réussite de toute fumigation dépend non seulement de la capacité de l'opérateur à faire le travail, mais aussi du respect et de l'observance de l'ensemble des règles, des règlements et des procédures exigés par les organismes gouvernementaux.

LISTE DE VÉRIFICATION POUR UN PLAN DE GESTION DE LA FUMIGATION

Cette liste de vérification est fournie en guise d'aide afin de tenir compte des éléments à prendre en considération avant d'effectuer toute fumigation. Elle met l'accent sur les mesures de sécurité pour protéger les gens et la propriété. Elle est destinée à servir de guide pour préparer le Plan de gestion de la fumigation exigé. Il faut inclure chaque élément applicable à la fumigation. Cependant, il convient de souligner que chaque fumigation est différente et que l'ensemble des éléments ne s'appliquera pas nécessairement à tous les sites de fumigation.

A. PLANIFICATION ET PRÉPARATION PRÉLIMINAIRE

1. Déterminer le but de la fumigation.
 - a. Suppression d'espèces de vertébrés nuisibles.
2. Déterminer le type de fumigation.
 - a. Zone extérieure – réseau ouvert de terriers (spermophiles et marmottes communes).
3. Inspecter le site afin de s'assurer qu'il convient à la fumigation. Connaître parfaitement le site à fumiger, y compris :
 - a. Le plan général de la zone ou du réseau de tunnels du terrier, le risque d'inflammation et d'incendie, les bâtiments attenants, les voies d'évacuation et d'autres risques uniques ou caractéristiques de la zone ou du réseau de tunnels du terrier. Préparer avec le propriétaire ou l'opérateur/responsable, un plan ou un dessin de la zone ou du réseau de tunnels du terrier devant être fumigé, indiquant les particularités, les dangers et les caractéristiques de la zone ou du réseau de tunnels du terrier.
 - b. Le nombre et l'identification des personnes qui entrent habituellement dans la zone à fumiers (employés, visiteurs, clients, etc.)
 - c. L'historique du dernier traitement du réseau de tunnels du terrier si disponible.
 - d. L'accessibilité de connexion aux services publics.
 - e. Le téléphone ou d'autres moyens de communication les plus près. En marquer l'emplacement sur le plan/dessin.
 - f. Les dispositifs d'arrêt d'urgence pour l'électricité, l'eau et le gaz. En marquer l'emplacement sur le plan/dessin.
 - g. Le numéro de téléphone d'urgence des services locaux de santé, d'incendie, de police, de l'hôpital et du médecin de garde.
 - h. Le nom et le numéro de téléphone (de jour et de nuit) des responsables appropriés de l'entreprise.
 - i. Vérifier, noter et préparer les emplacements où l'application de fumigants doit se faire.
 - j. Réviser l'étiquette et le Manuel de l'opérateur.
 - k. Considérations relatives à la durée de l'exposition :
 1. Produit à employer.

2. Période de fumigation minimale, comme définie et décrite dans les indications de l'étiquette.
3. Durée d'interruption nécessaire.
4. Exigences de nettoyage, y compris l'équipement et les besoins en personnel, si nécessaire.
- l. Détermination de la dose.
 1. Capacité et méthodes de scellage du terrier.
 2. Recommandations de l'étiquette.
 3. Température, humidité, vent.
 4. Historique de fumigation du terrier.
 5. Durée d'exposition.
 6. Quantité de fumigant utilisée : nombre de comprimés.
- m. Distance par rapport à d'autres bâtiments sur le site avoisinants ou hors site, aux aires de loisir ou aux secteurs dans lesquels des passants peuvent être exposés.

B. PERSONNEL

1. Confirmer par écrit que tout le personnel sur place et autour du site à fumiger a été informé avant l'application du fumigant. Considérer l'utilisation d'une liste de vérification sur laquelle chaque employé appose ses initiales pour indiquer qu'il a été avisé.
2. Veiller à ce que tout le personnel chargé de la fumigation lise le Manuel de l'opérateur, la fiche signalétique et le Plan de gestion de la fumigation concernant les risques éventuels et le choix de l'équipement de protection personnelle.
3. Confirmer que tout le personnel connaît les mesures d'urgence et sait quoi faire dans un tel cas.
4. Indiquer à tout le personnel la marche à suivre pour signaler tout accident ou incident lié à l'exposition au fumigant. Fournir un numéro de téléphone pour signaler une urgence.
5. Exiger à tout le personnel de signaler aux autorités appropriées tout vol de fumigant et de matériel de fumigation.
6. Établir un point de rencontre pour tout le personnel en cas d'urgence.

C. SURVEILLANCE

1. Sécurité
 - a. L'exposition au phosphore d'hydrogène gazeux ne doit pas dépasser 0,1 ppm pour les travailleurs ne portant pas d'appareil de protection et les passants. **Il faut évacuer les lieux si la concentration de phosphore d'hydrogène gazeux est supérieure à 0,1 ppm.** La concentration de phosphore d'hydrogène gazeux doit être mesurée à l'aide de tubes détecteurs à faible niveau ou d'instruments de mesure électroniques.

D. NOTIFICATION

1. Confirmer que toutes les autorités locales concernées (pompiers, police, etc.) ont été avisées selon les instructions de l'étiquette, les règlements locaux et les indications du client.
2. Préparer une procédure écrite (« Plan d'intervention d'urgence ») qui contient des directives explicites, des noms et des numéros de téléphone afin de pouvoir aviser les autorités locales si les concentrations de phosphore d'hydrogène gazeux dépassent les limites permises dans une zone, ce qui pourrait être dangereux pour les passants ou pour les animaux domestiques. Décrire dans cette section les éléments-clé d'un Plan d'intervention d'urgence et inclure un renvoi aux procédures d'évacuation, etc.

E. PROCÉDURES DE SCELLAGE

1. Déterminer l'emplacement de toutes les ouvertures du réseau de tunnels du terrier. Le scellage doit être suffisant pour supprimer les espèces nuisibles. Bien s'assurer que le matériel de scellage demeure intact jusqu'à la fin de la fumigation.
2. Si le réseau de terriers a déjà été fumigé, consulter le précédent plan de gestion de fumigation pour obtenir des informations sur le précédent scellage.
3. S'assurer qu'aucune construction ni aucun réaménagement n'a changé le terrier de façon à affecter la fumigation.
4. Il faut placer des pancartes d'avertissement autour du site fumigé afin d'empêcher les personnes non autorisées d'y accéder.

F. PROCÉDURES D'APPLICATION ET DURÉE DE LA FUMIGATION

1. Planifier soigneusement et appliquer le produit selon les exigences de l'étiquette.
2. IL FAUT porter un appareil de protection respiratoire approprié pour l'application du produit, la prise en charge des déversements et leur nettoyage, ainsi que pour la surveillance de la zone traitée après le traitement.
3. Vêtements de protection : Porter une chemise ample à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes ainsi que des gants secs faits de coton ou de tout autre matériau respirant pour manipuler les comprimés de phosphore d'aluminium. Les gants doivent rester secs pendant le traitement.
4. Bien se laver les mains après avoir manipulé des comprimés de phosphore d'aluminium.
5. Après la fumigation, retirer tous les vêtements de protection, vérifier et s'assurer qu'aucun comprimé ne s'y trouve, les aérer dans un endroit bien ventilé, puis les laver à fond, séparément, avant de les porter à nouveau.

G. OPÉRATIONS APRÈS L'APPLICATION

1. Retourner tous les produits de fumigation inutilisés dans un site d'entreposage approuvé pour les produits chimiques et équipé d'une serrure
2. Inspection de suivi et traitement supplémentaire : Inspecter la zone traitée un à deux jours après le traitement pour repérer les signes d'activité résiduelle de l'espèce ciblée. Traiter de la même façon tous les terriers qui se sont rouverts.
3. Enlever les pancartes d'avertissement deux jours après le dernier traitement. Seul un opérateur accrédité/certifié peut autoriser le retrait des pancartes d'avertissement.
4. Aviser l'entreprise ou le client que les employés ou les autres personnes peuvent retourner au travail ou sont autorisés à entrer dans la zone.